

**ASSEMBLÉE NATIONALE**17 mai 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1252

présenté par  
M. Flajolet-----  
**ARTICLE 36**

Dans la première phrase de l'alinéa 13 de cet article, substituer au nombre :

« 12 »,

le nombre :

« 14 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet d'augmenter le plafond des dépenses des agences de l'eau pour les années 2007 à 2012.